



Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)

Membre de la section Swiss Karatédo Union (SKU)

**Procès verbal de la 33^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
du KARATE CLUB PAYERNE; Payerne le 23 février 2008**

1. SALUTATIONS

Le Président, Daniel PERRET, salue et remercie les membres du club de leur présence. Cela prouve leur intérêt pour le Club.

2. CONTROLE DES PRESENCES ET VALIDATION DE L'ASSEMBLEE

La liste des présences est en circulation pour la signature. Le Président rappelle que cette liste n'est pas déterminante pour la validation, mais qu'elle est importante en cas de vote. Selon l'article 22 de nos statuts, les membres peuvent voter dès l'âge de 16 ans. Le représentant légal d'un membre de moins de 16 ans peut participer aux votations. Nous notons 14 membres présents et 6 membres excusés malgré l'obligation de rendre réponse.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, a été envoyée dans les délais.

Le Président déclare donc la 33^{ème} assemblée générale du Karaté Club Payerne ouverte à 18h47.

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2007

Le procès verbal de l'Assemblée Générale 2007 vous est parvenu par le même courrier que l'invitation. Le Président estime que chacun a eu le temps d'en prendre connaissance. Si un membre demande une explication ou une précision c'est très volontiers que nous lui répondrons.

Comme il n'y a pas de question, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le procès-verbal.

Le procès-verbal 2007 est accepté à l'unanimité en levant la main.

4. RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président remercie tous ceux qui ont donné un peu de leur temps pour faire tourner le club cette année.

LE CLUB :

L'effectif du club est le suivant: 6 membres du comité
 11 adultes et 25 enfants pour le karaté

Le Club de Payerne compte environ 32 entrées de cotisations. Nous sommes en très légère augmentation en quantité de personne au sein du club.

L'année 2007 n'a pas vu d'organisation de tournoi ni de grands travaux dans le dojo mais on peut quand même signaler un événement marquant pour la vie du club, et de deux de ses membres en particulier, à savoir nos entraîneurs et membres du Comité Alia et Patrick, qui se sont mariés en juillet 2007. Au nom du Club, le Président leur renouvelle ici toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

LES ORGANISATIONS FAITIERS:

FSK ET SKU

Il n'y a rien de particulier à signaler cette année en ce qui concerne la FSK.

S'agissant de la SKU, on peut relever plusieurs informations. Le Président commence par les bonnes nouvelles pour annoncer que le prix des licences n'a pas changé cette année et reste donc de 60 fr. pour les enfants jusqu'à 15 ans, et de 70 fr. dès l'année des 16 ans. Par ailleurs, les nombreux titres et médailles récoltés en tournoi par les compétiteurs SKU en font cette année encore la section la plus représentative sur le plan suisse. Enfin, il y aura trois tournois SKU organisés cette année réservés aux enfants, à Neuchâtel en avril, à Herzogenbuchsee en juin et à Bienne en septembre, ainsi qu'un tournoi national à Delémont et trois Swiss League, à Sursee, à Liestal et à Zurich.

Le Président doit également faire part d'une triste nouvelle, à savoir le décès soudain, le 25 janvier dernier, du Président de la SKU Claude Sittinger, qui était bien connu de certains de nos membres et que nous avons quasiment tous croisé à l'occasion d'un stage régional ou d'un tournoi. Claude Sittinger s'est beaucoup engagé durant sa vie pour la cause du Karaté dans notre pays et continuait à être très actif dans son rôle de président. Grâce à lui, la SKU est une des associations les plus



Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)
Membre de la section Swiss Karatédo Union (SKU)

prédominantes au sein de la FSK. Son action a contribué à l'avènement du Karaté tel qu'il est organisé aujourd'hui en Suisse. Le comité de la SKU a tenu à rassurer ses membres sur la continuité du fonctionnement de l'association, malgré le vide sensible que le départ de Claude laissera durablement. C'est un autre des pionniers du Karaté dans notre pays qui nous quitte après Henri Jordan. Le Président invite l'assemblée à respecter une minute de silence en sa mémoire.

ASSOCIATION VAUD FRIBOURG DE KARATÉ (AVFK)

Le tournoi AVFK 2007 a eu lieu le 28 octobre dernier à Epalinges. Il était organisé par le Karaté-Club Epalinges, dirigé par Nicolas Salina. Malgré la participation de Sarah Kahdri, le KCP n'a ramené aucune médaille. En revanche, plusieurs de ses membres ont officié comme arbitres. Le Président rappelle pour les personnes intéressées qu'il est possible de participer comme arbitre assistant à cette compétition annuelle de l'AVFK moyennant de suivre un stage d'arbitrage donné sur deux cours pendant l'année (un au printemps et l'autre en automne juste avant le tournoi annuel).

Le tournoi AVFK de cette année sera organisé par le Budo Center Fribourg le 2 novembre prochain.

UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES (USL)

Le 9 septembre dernier, le KCP a organisé avec la Guggenmusik Rebbiboels un loto à la halle des fêtes de Payerne ; le public a été relativement nombreux et cette édition a bien marché. Le Président remercie toutes les personnes qui sont venu aider à l'occasion de cette manifestation. La date pour le loto de la saison 2008-2009, organisé en principe également avec les Rebbiboels, sera communiquée dans quelques mois par l'USL.

5. RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION TECHNIQUE

La présidente technique, Alia Saxer, remercie les membres présents d'être ici pour le Karaté-Club Payerne.

Tout d'abord, elle tient à remercier les membres de la commission technique, Fabien, Patrick et Sandro, sans qui les cours n'auraient pas pu avoir lieu. Pour des raisons professionnelles, Sandro a dû laisser les cours adultes et enfants cette année. Donc nous continuerons de fonctionner comme la fin de l'année 2007 : Patrick et Alia pour les enfants, Fabien, Patrick pour les adultes du lundi, Alia pour les adultes le mercredi et les trois pour le vendredi.

Fédération Mondiale de Karaté (FMK) www.wkf.net

Pour ce qui concerne la Fédération Mondiale de Karaté, il n'y a pas de changement dans l'arbitrage. Juste quelques catégories de poids qui ont été revues à la baisse et multipliées dans le nombre.

Fédération Suisse de Karaté (FSK) www.karate.ch et Swiss Karaté Union (SKU) www.karateunion.ch

Beaucoup de médailles au sein du Swiss Team qui a été permis par un système mis en place pour trouver les athlètes performants et les encadrer avec une structure par étape permettant une progression.

- Club (découverte de son niveau potentiel)
- Points de soutien (jusqu'à 20 ans)
- SKU cadre
- FSK cadre

Cela permet un meilleur contrôle des athlètes et du niveau de ceux-ci. On cherche la qualité. Pour la FSK, les clubs sont là pour aider les entraîneurs des différents cadres. L'athlète passe par toutes ces étapes. La sélection des athlètes va dans ce sens, mais il peut aussi retomber dans l'autre sens. Si les études ou autres activités l'empêchent d'être dans la cadre le plus haut. Ils reçoivent aussi des sanctions ou exclusions des cadres s'ils ne suivent pas les demandes de ceux-ci. Donc avis aux amateurs de compétitions.

Karaté Club Payerne (KCP) www.kcpayerne.ch

Le club remarque une grosse perte de motivation au niveau de la compétition. Il est clair que la plupart des membres font notre art martial pour un bien être personnel et non pas pour la compétition. Toutefois, la publicité se fait aussi dans nos journaux locaux lorsqu'un de nos athlètes fait un résultat et au jour d'aujourd'hui nous n'avons aucun compétiteur.

Un des objectifs de cette année sera de former un team de 3 jeunes (au minimum) intéressés par la compétition et qui motiveraient le reste des membres.

Un autre objectif au sein de la commission technique est d'amener plus de membres dans la section enfants. Nous avons l'intention de faire des achats dans le matériel pour augmenter l'aspect ludique du karaté.



Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)

Membre de la section Swiss Karatédo Union (SKU)

Un troisième objectif a été mis en place avec un programme technique évolutif selon les niveaux afin de permettre une meilleure progression du niveau technique. Les passages de grades auront des khions et Ippon kumité connus par les élèves dont la difficulté technique augmentera au fil des grades. Cette année, le club organisera 3 passages de grade chez les adultes et 2 chez les enfants. Les dates sont affichées au club.

Un quatrième objectif est la mise sur pied, en partenariat avec Mario Gheza du karaté-club Aigle, de notre stage annuel avec Franco Pisino (sélectionneur et entraîneur du cadre A Suisse) et Fehmi Mahalla (champion d'Europe et membre de l'équipe nationale). Cette année, nous auront le privilège d'avoir en avant première une formation sur le karaté-sound développé en Italie et repris par Elson Kabashi (membre de l'équipe nationale également) et Franco Pisino. Le stage aura lieu le samedi 19 avril à la salle des Rammes de Payerne.

Un cinquième objectif est l'inscription de notre club au concours Cool and Clean. D'où la votation du changement des statuts de notre club ayant lieu plus tard dans l'AG. Ce programme Cool and clean met en avant le sport sans fumée et sans consommation de produits illicites. Il permet au club suivant les règles et qui remporte le concours de gagner jusqu'à 4'000 francs. Il suffit donc pour notre club de suivre les 7 principes de la charte d'éthique du sport qui sont déjà affichés au club. Alia les fait circuler pour lecture aux membres de l'AG.

Et voici le dernier objectif de la commission technique. Amener des membres dans les différents stages mis en place par la commission technique régionale, nationale, afin d'augmenter le niveau technique de notre club par la confrontation de nos membres aux autres membres d'autres clubs. Les différentes dates de stages sont affichées au dojo avec le calendrier du club qui est en circulation pour lecture.

Pour vous donner un ordre d'idée, le 16 juin 2007 le 1^{er} stage national événement avec 8 modules proposés a réuni à Bienne plus de 250 personnes et ce même stage est refait cette année le 12 avril 2008 à Bienne avec un entraînement pour les moniteurs le matin et pour tous les membres de tous les clubs l'après-midi ainsi qu'une soirée grillades. Ça aide aussi à la cohésion de notre groupe et nous remarquons que ses déplacements sont bénéfiques pour l'ambiance de notre club et les liens faits entre les membres.

La présidente technique remercie les membres présents de leur attention et redonne la parole au Président.

6. RAPPORT DU TRESORIER

Le Président passe maintenant la parole au caissier du club, Patrick ALTIERI, qui fait la lecture et l'explication succincte de son rapport. Les chiffres sont donnés en consultation et font le tour de table. Patrick explique que le club tente de conserver cette fortune. Cette année, le club n'a eu un gain que de 375.-

KARATE CLUB PAYERNE - ETAT DES COMPTES 2007 DU 01.01.2007 AU 31.12.2007

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2007

Les membres acceptent les résultats des comptes en levant la main et en donnent décharge au caissier.

7. RAPPORT DES REVISEURS DES COMPTES ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le Président explique que les comptes du club doivent être contrôlés par des réviseurs, qui sont pour cette année Fabienne Clément et Christian Marguet. Fabienne signale qu'elle-même et Christian ont contrôlé les comptes au restaurant de la Vente une heure avant l'Assemblée générale. Ils ont constaté la parfaite tenue du compte par le Caissier et demandent à l'Assemblée générale d'accepter le résultat et les comptes 2007 en levant la main.

Les comptes sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité en levant la main.

8. APPROBATION DU BUDGET 2008

Le caissier, Patrick ALTIERI, soumet une proposition à l'Assemblée générale. Il explique certaines dépenses comme la pose des miroirs et aussi du matériel que le club va pouvoir acheter pour les cours de karaté.

Le caissier répond aussi à la question qu'un membre de l'Assemblée pose sur le défraiement des entraîneurs. En effet, depuis un certains temps les entraîneurs ne sont plus des bénévoles, mais n'ont pas non plus un défraiement très important.

Le caissier ajoute aussi la nouveauté de cette année avec le défraiement qui sera reversée à la personne qui nettoie le dojo depuis la rentrée de janvier.

Ensuite, le caissier répond encore à une question du budget concernant les cadeaux offerts par le club. Il donne des exemples de cadeau fourni par le club, comme les ceintures noires avec le nom du membre brodé lors d'un passage de premier Dan, ainsi que d'autres cadeaux qui interviendraient pour d'autres évènements.

Pour finir, le caissier déplore la perte d'argent à la fin de l'année 2008, mais il espère que cette perte ne sera pas aussi élevée que prévu.

KARATE CLUB PAYERNE BUDGET 2008 DU 01.01.2008 AU 31.12.2008

L'assemblée approuve le budget 2008 à l'unanimité en levant la main.

9. PROGRAMME DES ACTIVITES 2008

Le Président renvoie les membres au calendrier officiel de l'année 2008 qui sera prochainement mis en ligne sur notre site et qui se trouve déjà affiché au dojo. Il rappelle notamment la date de la broche, soit en principe le 21 juin, et invite les membres à y venir nombreux.

10. CHANGEMENT DES STATUTS

Le comité a été amené à constater que, depuis plusieurs années maintenant, relativement peu de membres du club ou leurs parents participent à notre assemblée générale annuelle, malgré des sollicitations répétées. C'est pourquoi le comité propose de procéder à une modification de nos statuts visant à réorganiser le fonctionnement du club dans le sens suivant : l'idée générale est de ne plus tenir de séance annuelle d'assemblée générale et de la remplacer par l'envoi à chaque membre du club, le plus vraisemblablement en même temps que les bulletins de versement pour les cotisations au début de l'année, un rapport annuel écrit du comité, dont le contenu reprendrait les points traditionnellement traités à l'assemblée générale (rapport du président, de la présidente de la commission technique, du caissier, des réviseurs de compte, présentation du budget, plus d'autres points à traiter selon les nécessités). Il ne serait donc plus tenu d'assemblée générale "automatique" mais seulement si le comité du club la convoque ou si un cinquième des membres du club en fait la demande : il s'agit alors dans ce dernier cas d'une assemblée générale dite extraordinaire. Les compétences actuelles d'organe du club qu'est l'assemblée générale seraient en majorité transférées au comité, qui serait compétent pour nommer le président et répartir les fonctions au sein du comité, nommer les secrétaires et surveiller leurs activités, nommer le ou les caissiers et surveiller leurs activités, nommer les vérificateurs de comptes, appliquer les statuts, règlements et les décisions de la société ainsi que des organisations faitières, soutenir les intérêts de la société et de ses membres à tous les niveaux, établir le budget, rédiger le rapport annuel, fixer le montant des cotisations, déterminer les signatures qui peuvent engager le club, nommer des membres d'honneur, préparer l'assemblée générale, établir des propositions à l'intention de l'assemblée générale. L'assemblée générale ne serait plus compétente que pour la modification des statuts, statuer sur les contestations relatives aux décisions prises par le comité, lorsque 1/5^{ème} des membres de la société en fait la demande, et la dissolution de la société. Les décisions prises par le comité et communiquées aux membres par le biais du rapport annuel de ce comité pourront être contestées par les membres et faire l'objet d'un vote lors d'une assemblée générale extraordinaire si 1/5^{ème} des membres du club en fait la demande.

D'autre part, la décision de radiation des membres du club qui ne respectent pas les prescriptions internes au club ou lui causent du tort ou nuisent à son image ne reviendrait plus à l'assemblée générale mais serait du seul ressort du comité, qui pourrait ainsi agir avec plus d'efficacité et de rapidité.

Autre changement important, il n'y aurait plus d'élection, tous les deux ans par l'assemblée générale, des membres du comité et du président du club, ainsi que du président de la commission technique et des réviseurs de compte, mais c'est les membres du comité eux-mêmes, dont le mandat durerait deux ans et serait renouvelable, qui procéderaient au renouvellement des membres démissionnaires et à la nomination de nouveaux membres. Par ailleurs, la commission technique du club, composée du collègue des entraîneurs, nommerait elle-même son président en son sein. La durée du mandat de ce dernier serait d'un an, renouvelable.

Il est également proposé d'alléger les conditions nécessaires à la décision de dissolution du club en ce sens que la présence des deux tiers des membres du club à l'assemblée générale convoquée pour voter sur cette décision ne serait plus nécessaire mais seulement l'acceptation de la dissolution par les trois quarts des voix représentées, comme c'est déjà le cas actuellement.

Il est encore proposé de renoncer au statut de membre honoraire actuellement connu au sein du club, et conféré aux membres actifs après 15 ans de sociétariat, qui ne paient dès lors plus de cotisations tout en conservant les mêmes droits



Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)
Membre de la section Swiss Karatédo Union (SKU)

que les membres actifs. Cette particularité ne semble pas compatible avec la bonne santé des finances du club à moyen terme.

Enfin, l'adhésion du club au programme "Cool and Clean" nécessite une référence formelle à inscrire dans les statuts ainsi que joindre à ces derniers en annexe la charte du programme.

Certaines personnes émettent des doutes quand à la suppression de l'AG, une crainte est exprimée quant à la perte de contact entre le comité et les membres du club : le lien serait un peu rompu. Le comité les rassure en signalant que les brochures et les rendez-vous annexes seraient toujours mis sur pied pour la vie du club.

Le Président propose aux membres présents de faire la lecture des futurs statuts, qui sont mis en circulation.

La modification dans sa totalité est acceptée à l'unanimité. Les statuts modifiés entrent en vigueur dès le 23 février 2008 et seront mis en ligne dès que possible.

11. DIVERS

Aucune proposition n'a été déposée dans les 10 jours suivant la réception du p.-v. de l'assemblée générale 2007.

Le Président invite l'assemblée à prendre la parole pour poser des questions ou faire des remarques.

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités. Il n'y a plus de question ou de remarque. Le Président remercie les membres présents de leur participation et les invite à partager le souper de l'Assemblée générale 2008.

Le Caissier rappelle que les boissons de l'Assemblée sont offertes, mais celles du souper sont à la charge des membres présents.

L'Assemblée générale est close à 19h55.